Image not found or type unknown

# Parts sociales dans une sarl

Par **anita11**, le **05/06/2012** à **15:25**

Bonjour,
J'ai 49% des parts dans une société, que j'ai quittée il y a 11 ans, à la suite de problème avec le gérant, j'aimerais céder mes parts, (la réponse de l'autre actionnaire : je n'ai pas d'argent"), comment puis-je faire, pour de débarasser de ces parts, (de plus j'ai 71 ans), quelques problèmes de santé.
Merci si vous pouvez me dire quels sont mes droits.
Mes meilleurs salutations.

Par **Michel**, le **05/06/2012** à **23:20**

Bonjour,

Si l'autre actionnaire ne veut pas vous acheter vos parts, vous avez le droit de trouver un autre acheteur, et si l'actionnaire refuse cet acheteur, il aura l'obligation de vous racheter vos parts.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés